

<u>Département du Lot</u>	<b>Séance du 12 janvier 2026 à 18h00</b>
<u>Commune de Glanes</u>	Le douze janvier deux mille vingt-six, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jacques FERRAND.
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 10	
<u>Présents</u> : 6	<u>Étaient présents</u> : Jacques FERRAND, Geoffrey CROS, Muriel LAPAUZE, Sébastien SOULHOL, Abdelghafour EL MOUKAFIH, Olivier BACHALA
<u>Votants</u> : 7	<u>Étaient Représentés</u> : Stéphanie REYNIER représentée par Jacques FERRAND <u>Étaient Excusés</u> : <u>Étaient Absents</u> : Eric AUDUBERT, Vincent QUERCY <u>A été élu secrétaire de séance</u> : Geoffrey CROS <u>Quorum</u> : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

**Date de la convocation** : 08 janvier 2026

**Ordre du jour :**

Élection du secrétaire de séance

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Au vu de la date limite du 15 janvier 2025 pour le dépôt du dossier de demande de la DETR.

Nouvelle présentation du projet du dossier concernant la mairie avec les devis.

Approbation du projet

Proposition du plan de financement

Demande de subventions auprès du conseil départemental, de la région et de la DETR

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h00

---

**1. Élection du secrétaire de séance (N°DE\_001\_2026) :**

Geoffrey CROS a été élu secrétaire de séance.

**2. Devis pour les travaux de restauration de la mairie (N°DE\_002\_2026)**

Monsieur le Maire explique que suite à la présentation du projet de rénovation de la mairie, lors d'une précédente séance, plusieurs devis ont été reçus :

- Entreprise Bex pour les travaux de couverture : 40 021,65 € HT soit 48 025,97 € TTC.
- Entreprise Bex pour les menuiseries : 7 079,00 € HT soit 8 494,80 € TTC
- EURL-GT Construction pour les autres travaux : 35 949,00 € HT soit 43 138,80 € TTC

Le montant total de cette opération serait donc de 83 049,65 € HT soit 99 659,57 € TTC. Monsieur SOULHOL commence à présenter une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques. Il la présentera lors d'une prochaine séance, celle-ci étant réunie surtout pour les documents manquants pour déposer une DETR. Après délibération le conseil municipal décide d'accepter les différents devis.

**3. Demande de subvention projet rénovations des toitures (N°DE\_003\_2026) :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de rénovation de la mairie qui s'élève à un montant prévisionnel total de 83 049,65 € HT. Il explique que des subventions peuvent être demandées à l'Etat, ainsi qu'aux conseil départemental et régional. Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à élaborer et transmettre des dossiers de demandes de subventions à la préfecture du Lot, au conseil départemental du Lot et à la région Occitanie.

**4. Plan de financement rénovation de la mairie (N°DE\_004\_2026) :**

Suite à la délibération DE\_054\_2025, acceptant le projet de rénovation de la mairie, il est nécessaire de créer un plan de financement pour cette opération. Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses en HT :	
Travaux	83 049,65 €
Total	83 049,65 €

Recettes / Financement en HT :	
DETR (30%)	24 914,89 €
Conseil départemental (20 %)	16 609,93 €
Conseil régional (25 %)	20 762,41 €
Fonds Propres (25 %)	20 762,42 €
Total	83 049,65 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce plan de financement.

La séance est levée à 19h00

Président de séance  
Jacques FERRAND

Secrétaire de séance  
Geoffrey CROS